

## Réseau national Ski de fond Québec NORMES MINIMALES DE SÉCURITÉ ET DE QUALITÉ

### PRÉMISSSE

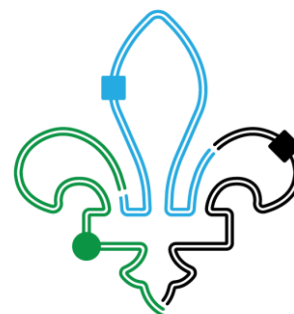
Ce cahier est destiné à tout organisme désirant adhérer au Réseau national Ski de fond Québec.

Ski de fond Québec (SFQ) est une fédération sportive, un organisme national de loisir et une fédération de plein air. Ses principaux mandats sont d'encadrer, de promouvoir et de faciliter la pratique du ski de fond au Québec. De plus, SFQ développe les champions de demain et les entraîneurs qui les encadrent, et encadre le réseau provincial de compétitions. Dans le cadre du développement d'un réseau national de ski de fond, SFQ agit à titre de gestionnaire de projet. Pour plus d'informations sur SFQ, ses projets et les avantages offerts à ses membres, visitez: <https://www.skidefondquebec.ca/>.

### Qu'est-ce qu'un réseau national de plein air?

Selon le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ), un réseau national est un « ensemble de sites ou de sentiers de pratique d'activités de plein air ouverts au public, d'une ampleur nationale et ayant des critères communs qui les unissent. Ce réseau est développé de manière à assurer la qualité et la sécurité de la pratique des activités de plein air qui lui sont associées ».

Ski de fond Québec se veut la fédération de tous les fondeurs et centres de ski du Québec. Il est donc nécessaire que le réseau national s'adresse non seulement aux pratiquants mais également aux exploitants. Il importe d'offrir aux skieurs une expérience de qualité et sécuritaire de façon uniforme sur son territoire d'opération. Ainsi, le réseau national ski de fond Québec (RNSFQ) assurera aux usagés que les centres qui possèdent cette accréditation répondent aux exigences minimales établies par la fédération. Au niveau des gestionnaires, Ski de fond Québec souhaite capitaliser sur la synergie de plusieurs organisations qui travaillent dans un même objectif en offrant notamment des rabais de volume et en mettant en commun certaines forces et ressources.



Réseau national  
SKI DE FOND QUÉBEC



## Quels sont les avantages du réseau?

- ✓ Assurer une expérience sécuritaire et de qualité aux pratiquant·e·s;
- ✓ Bénéficier de l'accréditation du Réseau national et permettre un accès bonifié aux services de professionnels, afin de mieux évaluer et d'entretenir vos infrastructures;
- ✓ Tirer profit de la synergie du réseau pour promouvoir votre offre;
- ✓ Obtenir des rabais chez Ski de fond Québec et chez différents fournisseurs;
- ✓ Profiter des services développés spécifiquement pour vous par Ski de fond Québec; (Ajouter un lien)
- ✓ Alléger la tâche de votre conseil d'administration;
- ✓ Être en contact avec les autres membres du Réseau et bénéficier de leur expertise;
- ✓ Être admissible à des programmes de subvention ponctuels pour vos infrastructures ou vos équipements.

Le présent document est le résultat d'une collaboration entre SFQ et d'autres fédérations de plein air qui l'ont aidée à jeter les bases d'un cahier de normes. Il est également le résultat d'un processus de consultation et de concertation mené avec différents acteurs du milieu du ski de fond, qui œuvrent tant sur le terrain qu'en arrière-scène.

## RÉSUMÉ DU PROJET

Le projet de développement d'un réseau national de ski de fond est une initiative d'envergure provinciale, financée par le ministère de l'Éducation (MÉQ), dont l'objectif principal est de favoriser l'accessibilité et la qualité de l'expérience en ski de fond pour la population québécoise. Plus spécifiquement, ce projet vise à établir des normes minimales, à l'échelle provinciale, afin d'offrir une expérience stimulante et sécuritaire aux skieurs et aux skieuses.

Ski de fond Québec soutien les organismes intéressés afin de les aider à répondre aux normes minimales en matière de sécurité et de qualité. Plusieurs outils (documentation, formations et service-conseil) sont mis à votre disposition à cet effet. Consultez notre site internet pour obtenir plus d'informations (lien).

## PROCESSUS D'ADHÉSION AU RÉSEAU NATIONAL SKI DE FOND QUÉBEC



### SKI DE FOND QUÉBEC

Maison du loisir et du sport 7665 Lacordaire Montréal H1S 2A7 T 450 744 0858 SKIDEFONDQUEBEC.CA  
LOISIR • PLEIN AIR • COMPÉTITION • SPORT D'ÉLITE • RÉSEAU NATIONAL DE SENTIERS • MODE DE VIE

Les normes présentées dans ce document sont dites minimales. Il faut donc répondre à chacune de ces exigences pour adhérer au Réseau national Ski de fond Québec.

Tout organisme intéressé à joindre le Réseau doit :

- Compléter et acheminer le formulaire de demande d'accréditation;
- Acquitter les frais annuels d'adhésion à Ski de fond Québec;
- À tout moment, respecter toutes les normes énumérées dans le présent document et être en mesure de le démontrer.

L'adhésion au Réseau national Ski de fond Québec est valide pour une durée d'un an (1<sup>er</sup> juin au 31 mai) et peut être révoquée à tout moment si les normes ne sont pas respectées.

## MODE D'ÉVALUATION DU RESPECT DES NORMES

Le respect des normes sera validé visuellement et verbalement à tous les 2 ans.

Pour les éléments nécessitant une validation visuelle, vous serez appelés à fournir de la documentation (ex : photo d'un panneau d'information, facture, dépliant, section du site internet, etc.). Dans le cas de validations verbales, SFQ est susceptible de s'entretenir avec vous, un membre de votre personnel ou l'un de vos clients.

Dans la section suivante, les normes sont présentées et le mode d'évaluation est précisé pour chacune d'elles.

## PRÉSENTATION DES NORMES MINIMALES

Les normes présentées ci-dessous ne sont pas exhaustives ni limitatives. Chaque organisation est responsable d'adopter ses propres normes au niveau de la qualité, de la sécurité de la clientèle et des employés. Ainsi, en aucun cas, celles-ci ne doivent être considérées comme étant les seuls éléments à mettre en place pour assurer la sécurité des clients et du personnel.

Par ailleurs, et bien que cela ne constitue pas une obligation pour faire partie du RNSFQ, SFQ vous encourage à consulter et respecter le [Guide des principes d'aménagement, d'entretien et de signalisation des sentiers](#).



## Section 1 – Administration

#	Normes minimales	Validation écrite	Validation verbale
1.1	Posséder une assurance en responsabilité civile entreprise offrant une couverture minimale de 5 millions de dollars pour toutes les activités offertes.	<b>P</b>	
1.2	Posséder une assurance responsabilité civile pour les administrateurs et les dirigeants.	<b>P</b>	
1.3	Être membre de Ski de fond Québec.	<b>P</b>	
1.4	Posséder une entente avec le.s propriétaire.s, si un ou plusieurs sentiers passent sur des terres privées.		<b>P</b>
1.5	Prévoir et appliquer minimalement une procédure pour l'entretien des arbres.		<b>P</b>
1.6	Effectuer l'entretien mécanique des sentiers en dehors des heures d'ouverture. Dans le cas contraire, prendre des dispositions suffisantes pour minimiser les risques d'accident (panneau de danger, dispositif physique pour bloquer l'accès au sentier et/ou accompagnateur).		<b>P</b>
1.7	Le gestionnaire ou le promoteur s'engage à respecter et à satisfaire à toutes les lois et tous les règlements en vigueur.	<b>P</b>	



## Section 2 – Signalisation et entretien des sentiers

#	Normes minimales	Validation écrite	Validation verbale
2.1	Afficher un panneau synoptique, à chaque entrée du site, qui présente un tracé à jour des sentiers ainsi que les informations suivantes : leur niveau de difficulté, leur longueur, un numéro d'urgence et la position actuelle.	<b>P</b>	
2.2	Afficher les noms et/ou numéros des sentiers ainsi que le sens de la circulation à chaque intersection.	<b>P</b>	
2.3	Signaler les pentes raides (déclinaison $\geq 21\%$ ) à l'aide de signaux de danger positionnés en haut de pente.	<b>P</b>	
2.4	Signaler tout rétrécissement temporaire du sentier à l'aide de signaux de danger.	<b>P</b>	
2.5	Signaler la présence d'intersections en amont de celles-ci, à l'aide de signaux de danger.	<b>P</b>	
2.6	Si les sentiers sont partagés avec d'autres activités (multiusage), présenter clairement les sections réservées pour chacune des usages.	<b>P</b>	
2.7	Définir adéquatement le niveau de difficulté des sentiers. (Se référer au <a href="#">Guide</a> ).	<b>P</b>	
2.8	Les panneaux sont tous visibles, lisibles et en bon état.	<b>P</b>	
2.9	Les sentiers sont libres de tout obstacle naturel ou artificiel (branches, souches, roches, etc.).	<b>P</b>	
2.10	L'espace de manœuvre prévu dans les sentiers est adéquat considérant le nombre de pistes et la technique ou les techniques pratiquées. (Se référer au <a href="#">Guide</a> )	<b>P</b>	
2.11	Détenir un rapport d'inspection à jour et faire des inspections du réseau sur une base régulière.	<b>P</b>	



### Section 3 – Informations à transmettre aux pratiquant·e·s

#	Normes minimales	Validation écrite	Validation verbale
3.1	<p>Posséder une carte des sentiers géoréférencés à jour, qui est rendue disponible en format papier et/ou interactive et/ou PDF, et sur laquelle se trouvent:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Emplacement de l'accueil;</li> <li>▪ Emplacement du stationnement;</li> <li>▪ Emplacement des refuges;</li> <li>▪ Emplacement des toilettes;</li> <li>▪ Emplacement des sorties d'urgences;</li> <li>▪ Emplacement des trousse de premiers soins;</li> <li>▪ Niveau de difficulté et longueur des sentiers;</li> <li>▪ Numéro de téléphone à joindre en cas d'urgence pendant et hors des heures d'ouverture;</li> <li>▪ Nom ou logo de l'organisme responsable du site;</li> <li>▪ Légende.</li> </ul>	<b>P</b>	
3.2	<p>Posséder un site internet ou une page Facebook sur lequel se trouvent ces informations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Adresse ou indications claires concernant le point de départ des sentiers;</li> <li>▪ Heures d'ouverture;</li> <li>▪ Les règlements du site;</li> <li>▪ Un moyen pour télécharger la carte des sentiers et indiquer l'endroit où il est possible de se la procurer;</li> <li>▪ Tarif des droits d'accès aux sentiers de ski de fond;</li> <li>▪ Numéro de téléphone, adresse courriel ou boîte de dialogue Messenger pour obtenir de l'information supplémentaire.</li> </ul>	<b>P</b>	
3.3	<p>Utiliser activement l'application mobile Ski de fond Québec. (Minimalement <i>Evtrails</i> afin de partager les derniers entretiens de sentiers)</p>	<b>P</b>	



## Section 4 – Sécurité

#	Normes minimales	Validation écrite	Validation orale
4.1	Déterminer les critères menant à la fermeture d'un sentier. À la suite d'un épisode de verglas ou d'une intempérie majeure, les sentiers devraient être fermés jusqu'au prochain entretien mécanique, et cette information devrait être transmise sur le site internet ou la page Facebook.	P	
4.2	Posséder un plan d'urgence indiquant les étapes à suivre et les personnes à contacter en cas d'urgence.	P	
4.3	Présence d'au moins une trousse de premiers soins en ordre sur les lieux.	P	
4.5	Fournir des équipements en bonne condition, lorsqu'il y a un service de location.	P	
4.6	Le <a href="#">code de conduite du skieur</a> est connu par les usagers et bien affiché dans chaque bâtiment physique.	P	

## BIBLIOGRAPHIE

Aventure Écotourisme Québec. 2006. *Programme d'accréditation*, édition 2022.

Ministère de l'Éducation du Québec. 2017. *Ski de fond – Guide des principes d'aménagement, d'entretien et de signalisation des sentiers*.

